

**Compte-rendu du Conseil d'école
du 02-11-2020**

Suite à la situation sanitaire et dans le respect des consignes données par l'Inspecteur de circonscription de l'Education nationale, le conseil d'école en présentiel a été annulé.

Les membres du conseil d'école :

Ecole de Beaulieu

Ecole de Têche

Les élus :

M. Didier CORVEY-BIRON, maire
Mme Annie BERECHÉ, adjointe
M. Christian ALBERTIN, adjoint

M. Philippe CHARBONNEL, maire
M. Hubert BURTIN, adjoint
M. David JOBIN, adjoint

Les enseignants :

Mme Emmanuelle AGNES, directrice (GS-CP-CE1)
Mme Cathy GUICHARD (PS-MS)
Mme Christine EPPINGER (PS-MS)

Mme Fabienne GIRARD, directrice (CM1-CM2)
Mme Laurence BARROT (CE1-CE2-CM1)
M. Gérald REGIMBAUD (CE2-CE2-CM1)

Les représentants des parents d'élèves :

Mme Laetitia CARICATO
Mme Marine ROUX-BERNARD

Mme Virginie CROIZAT
Mme Amélie DESROCHES

Les délégués départementaux de l'éducation nationale :

Mme Marie-France ARGOUD

Mme Ghislaine TROUILLOUD

1-Préambule : Le rôle du conseil d'école

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration
- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur d'école, président
- deux élus par commune
- les maîtres de l'école
- un des maîtres du RASED
- les représentants des parents délégués en nombre égal à celui des classes de l'école
- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école de chaque commune
- l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription

Les autres personnes assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école.

2-L'équipe enseignante

A l'école de Beaulieu :

- Emmanuelle AGNES : enseignante en classe de GS-CP-CE1 et directrice
- Cathy GUICHARD : enseignante en classe de PS-MS (lundi, jeudi, vendredi)
- Christine EPPINGER : enseignante en classe de PS-MS (mardi)
- ATSEM : Mme DEBERNARDI Andrée, classe de PS-MS
Mme CHALLANCIN Aline, classe de GS-CP-CE1 (le matin)

A l'école de Têche :

- Fabienne GIRARD : enseignante en classe de CM1-CM2 et directrice
- Laurence BARROT : enseignante en classe de CE1-CE2-CM1 (lundi et mardi)
- Gérald REGIMBAUD : enseignant en classe de CE1-CE2 -CM1 (jeudi et vendredi)

3-Les effectifs 2020-2021

En date du 05/11/2020 : 98 élèves

Ecole de Beaulieu : 49 élèves

- Classe PS-MS : 24 élèves
 - 8 PS
 - 16 MS
- Classe GS-CP-CE1 : 25 élèves
 - 8 GS
 - 7 CP
 - 10 CE1

Ecole de Têche : 49 élèves

- Classe CE1-CE2-CM1 : 23 élèves
 - 7 CE1
 - 8 CE2
 - 8 CM1
- Classe CM1-CM2 : 26 élèves
 - 9 CM1
 - 17 CM2

4-Le budget

Les mairies versent une subvention par élève de 74 € pour les fournitures et les sorties scolaires.

L'APEBT (Association des Parents d'Elèves de Beaulieu et Têche) participe au financement de sorties scolaires et d'activités sportives. Cette année, la subvention prévue est de 1 500 € par classe.

5-La rentrée et le protocole sanitaire

La rentrée des classes du 1^{er} septembre a eu lieu avec l'application du protocole sanitaire en vigueur en date du 27/08/2020 :

- port du masque pour tous les enseignants dans les espaces clos et durant les récréations,
- information des élèves et respect des gestes barrières (lavage des mains régulier, distanciation physique quand elle est matériellement possible),
- limitation du brassage des groupes,
- activités physiques et sportives limitées afin d'éviter les contacts entre enfants,
- nettoyage et désinfection réguliers des locaux.

Le 2 novembre, les écoles ont appliqué le protocole sanitaire en vigueur en date du 26/10/2020 lié au confinement national et au plan Vigipirate renforcé :

- port du masque pour les enseignants comme pour élèves du CP au CM2 dans les espaces clos et durant les récréations (retrait du masque durant les activités physiques et sportives),
- information des élèves et respect des gestes barrières (lavage de mains régulier, distanciation physique quand elle est matériellement possible : éloignement des bureaux),
- limitation du brassage des groupes (entrées et sorties de l'école séparées pour chaque classe / récréations décalées ou séparées / horaires de cantine décalés ou séparation des classes / séparation des classes durant la garderie),
- activités physiques et sportives limitées pour éviter les contacts entre enfants,
- nettoyage et désinfection réguliers des locaux.

6-Le règlement intérieur du RPI

Le règlement intérieur du RPI est validé par le conseil d'école.

La charte de la laïcité est affichée dans les deux écoles.

7-Les plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) et l'exercice incendie

- Ecole de Têche :
 - Un exercice incendie a été effectué le lundi 28 septembre : bonne réactivité des élèves et des adultes.
 - Un exercice attentat-intrusion a été effectué le vendredi 16 octobre en présence de deux gendarmes de la brigade de Tullins qui nous ont conseillés et guidés pour la mise en œuvre de cet exercice. Le choix du confinement ayant été fait l'année dernière, le scénario de cette année s'est porté sur la fuite. Bonne réactivité et comportement adapté des élèves et des adultes
- Ecole de Beaulieu :
 - Un exercice attentat-intrusion a été effectué le vendredi 16 octobre avec le choix du confinement dans la pièce entre les deux classes.
 - Un exercice incendie a été effectué le jeudi 1^{er} octobre. Tout s'est bien passé.

8-Le projet d'école

Le projet d'école 2017-2020 se poursuit cette année encore.

Au vu de la situation sanitaire, certaines actions en lien avec le projet d'école sont incertaines (elles sont notées ci-dessous avec un point d'interrogation).

- **Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun : Enrichir le vocabulaire**
 - Dictée intergénérationnelles avec *Les Amis du Vézy* (classe de CM1-CM2) ?
 - Diverses activités dans les classes.
- **Parcours éducatif citoyen :**
 - Vélo citoyen (CM1-CM2) ?
 - Validation de l'APER (Attestation de Première Education à la Route).
 - Election de délégués d'élèves dans les classes de l'école de Têche (à venir). Conseil de délégués mensuel (à venir).
 - Récolte de piles usagées et de bouchons plastique dans les 2 écoles du RPI.

- **Parcours artistique et culturel** : *Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente dans le domaine de la musique.*
 - Poursuite du projet musical - classe de CE1-CE2-CM1, avec un intervenant de Musiludi ?
 - Projet Chorale à l'école de Beaulieu : Valérie Drouvin, intervenante musicale, effectuera 8 séances de 45 min par classe, le vendredi matin, à partir du mois de janvier. Ses interventions seront orientées sur la découverte et la manipulation d'instruments de musique ainsi que sur l'écoute musicale.
 - Cinéma (sorties de Noël) ?
 - Projet Ecole et Musée avec Saint-Antoine l'Abbaye : les deux classes de l'école de Beaulieu sont allées à St Antoine le jeudi 8 octobre pour travailler sur le thème de la forêt (3 ateliers : conteuse, arts plastiques, visite de l'exposition). Une intervention est prévue dans les classes en janvier autour d'un bestiaire constitué par les élèves.

- **Parcours éducatif de santé** :
 - Faire acquérir aux élèves de bonnes habitudes d'hygiène de vie :*
 - Projet Alliance (dispositif national) : Education à la santé et à la citoyenneté / Développement des compétences de l'enfant / Aider les équipes d'école à développer des environnements favorables à la santé et à la citoyenneté - du CE2 au CM2 (suivi des élèves durant 3 ans) ?
 - Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière :*
 - Pratique du vélo (4 séances de 2 heures les jeudis après-midi ont été effectuées + 2 séances dans la cour / reprise au printemps ?) – classe de CM.
 - Natation : 11 séances du 22/03 au 25/06, les lundis après-midi – classes de GS-CP-CE1 et CE1-CE2-CM1 ?
 - Reconduction du Cross coopératif rassemblant les deux écoles ?

9-Les évaluations nationales

Le ministère de l'Education nationale organise des évaluations pour les élèves à différents niveaux de scolarité. Elles ont lieu en début et en milieu de CP et en début de CE1 dans les domaines du français et des mathématiques. Elles permettent aux équipes pédagogiques de faire le point sur les compétences de chaque élève et de lui proposer un accompagnement adapté.

De plus, suite à l'absence des élèves durant la période de confinement et afin d'identifier les besoins de consolidation de chaque élève de la GS au CM2, dans le but de mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires, les acquis de chaque élève ont fait l'objet d'un positionnement par rapport à la progression attendue des apprentissages dans les premiers jours de septembre.

10-Aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Afin de permettre à l'élève à besoins éducatifs particuliers de travailler un maximum de compétences demandées aux autres élèves de la classe, une AESH est présente à l'école de Têche pour 2 élèves et des Ateliers Pédagogiques Complémentaires (APC) sont mis en place par les enseignants dans chaque classe. Des APC sont également organisés pour les élèves de CP et de CE1 avec les deux maîtresses de l'école Beaulieu.

Par ailleurs, Sophie DIAB, maîtresse spécialisée du RASED (Réseau d'Aides Spécialités pour les Elèves en Difficulté), a travaillé avec la classe de GS-CP-CE1 sur la lecture et les consignes. Elle prendra quelques élèves en petits groupes à partir du mois de janvier. Le travail sur la lecture et les consignes sera effectué prochainement dans la classe de CE1-CE2-CM1.

11- La cantine, la garderie, le transport et divers

Questions ou remarques des représentantes des parents d'élèves :

- **TRANSPORT**

« Sur le portail famille, il faut cocher la case « car de Têche » lorsque nos enfants scolarisés à Têche prennent le car pour la garderie du soir ; or cet intitulé laisse à penser qu'il s'agit du ramassage scolaire et que les enfants seront déposés aux arrêts de car de la commune et non de l'inscription au car pour la garderie. Est-il envisageable de changer l'intitulé et de le signifier en début d'année pour éviter les erreurs ? Pour les familles utilisatrices du service garderie du soir cela n'est pas explicite malgré le message dans le cahier de liaison. »

Réponse de la mairie :

L'intitulé « Car Têche », signifie que les enfants inscrits à ce service sont pris en charge et conduits à l'école de Beaulieu pour aller soit à la garderie de Beaulieu, soit parce qu'ils habitent Beaulieu et seront alors pris en charge par le car de Beaulieu pour être déposés à l'arrêt le plus proche de leur domicile ou récupérés par leurs parents ou un autre adulte.

Pour les enfants qui ne cochent pas cette case, ils sortent de l'école et peuvent emprunter le car pour être déposés au point d'arrêt le plus proche de leur domicile.

Si nous voulons modifier l'intitulé, il faudrait alors mettre 2 services avec les intitulés suivants : « Car Têche – Garderie Beaulieu » pour le 1^{er} cas de figure et « Car Têche – Têche » pour le 2nd.

Dans ce cas, les parents devront être vigilants lorsqu'ils cochent le service pour ne pas se tromper. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une seule ligne apparaissait jusque-là.

Les représentantes des parents d'élèves sont invitées à interroger les familles sur cette question afin que la mairie puisse faire le nécessaire au niveau du technicien qui gère le logiciel et ouvre les services.

- **GARDERIE**

« Au vu de la situation sanitaire, est-il cohérent que tous les enfants des 2 écoles se retrouvent mélanger à la garderie ?

Est-ce que faire une garderie sur chaque site n'est pas plus judicieux ? »

Réponse des mairies :

Les 2 municipalités ont décidé d'un commun accord de ne conserver qu'un seul lieu de garderie, celui de Beaulieu pour des raisons de ressources humaines.

A compter du 2 novembre, le mode d'accueil en garderie a évolué dans le respect du protocole sanitaire renforcé. Il est à noter que les élèves des 2 écoles sont accueillis dans des locaux différents et sont répartis de la manière suivante afin de limiter le brassage des groupes classes :

- Les deux classes de Beaulieu sont accueillies dans la salle d'évolution qui est séparée en deux pour que chaque enfant soit dans son groupe classe.
- Pour les élèves de l'école de Têche, la garderie a lieu dans les deux salles du bas (anciennes salles de TAP).

En cas de difficultés de fonctionnement, les 2 municipalités se concerteront pour offrir une autre solution qui sera alors communiquée aux familles.

- **TOILETTES**

« Des parents alertent sur la propreté des toilettes de l'école de Têche, et que cela n'est pas normal surtout en temps de crise sanitaire.

A plusieurs reprises les toilettes n'étant pas propres, certains élèves se privent d'aller aux toilettes durant la journée. »

Réponse de la directrice de l'école :

Les toilettes sont propres puisqu'elles sont nettoyées chaque fin de journée. Par ailleurs, aucun enfant n'a fait part aux enseignants de cette situation.

Cependant, certains élèves se sont plaints auprès d'Inès ROUX et Christelle THIBAUD, que seules les portes des WC turcs étaient ouvertes en début d'année (reste du protocole sanitaire de juin), mais cela a été corrigé rapidement. Et en effet, des élèves n'allaient pas aux toilettes de la journée car ils "avaient peur" d'utiliser ces toilettes, comme l'a rapporté le personnel communal. Les toilettes n'étaient donc pas sales mais différentes de celles de la maison et inquiétantes pour certains.

Par ailleurs, les enseignants et le personnel communal vont rappeler aux élèves l'importance de laisser les toilettes propres après leurs passages.

Il semble donc que des paroles d'enfants rapportées à leurs parents ont été mal interprétées. Je rappelle l'importance d'accueillir les paroles d'un enfant avec prudence et de ne pas hésiter à prendre contact avec l'école afin d'éviter tout malentendu dont les conséquences peuvent être lourdes.

Réponse de la mairie :

Une fois encore, lorsqu'il y a des interrogations de la sorte, il nous semble plus opportun et efficace d'en discuter directement avec la municipalité concernée pour évaluer les faits et réagir en connaissance de causes plutôt que d'attendre plus de 2 mois pour faire remonter des observations et que des choses soient mises en place.

Les toilettes sont en effet nettoyées tous les jours.

- **MASQUE ET RECREATION**

*« J'ai pris connaissance du nouveau protocole sanitaire en vigueur dans les écoles. Celui-ci stipule en pied de la page 5 "Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire **lorsqu'il est incompatible avec l'activité** (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation."*

Les temps de récréations me semblent être une activité incompatible avec le port du masque et ne sont pas indiqués dans le protocole sanitaire de l'Éducation nationale comme étant des moments de port obligatoire du masque comme l'indique Mme la Directrice dans son document page1.

Ne serait-il pas possible d'envisager à Beaulieu de décaler les horaires de récréation des deux classes et donc limiter le brassage des élèves. Ainsi les élèves de GS-CP-CE1 pourraient jouer dans les deux cours et en respectant la distanciation physique grâce à des jeux adaptés qui leur avaient été proposés lors du retour à l'école après le premier confinement cela permettrait au CP-CE1 de retirer les masques durant les récréations.

Je tiens à vous préciser que ma question ne cherche pas à mettre en difficulté l'équipe enseignante mais vise à apporter un minimum de confort à nos enfants dans ces moments bien compliqués pour nous tous. »

NB : question parvenue hors délais mais que l'équipe enseignante a décidé de mettre à l'ordre du jour.

Réponse de l'équipe enseignante du RPI :

Le protocole précise que le port du masque « est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs ». En récréation, les élèves changent d'activités très régulièrement : ils courent, ils s'arrêtent, ils bavardent, ils se rapprochent... et l'on ne peut pas surveiller ces changements d'attitude. Compte tenu du protocole sanitaire que les écoles sont tenues de respecter et de l'état sanitaire du pays, il n'est pas concevable de faire retirer le masque aux enfants durant les récréations.

De plus, les jeux qui avaient été proposés au retour du premier confinement étaient possibles avec un petit groupe d'élèves, ils ne le sont plus avec une classe entière.

Si les parents sont légitimement inquiets pour leurs enfants qui portent un masque, nous constatons que les élèves le supportent plutôt bien puisque chaque enseignant(e) leur a expliqué très clairement le bien-fondé de cette mesure.

L'équipe enseignante de l'école de Têche remercie la mairie pour l'achat de 7 ordinateurs destinés aux élèves des 2 classes, l'installation au plafond du vidéoprojecteur déjà présent dans la classe des CM et l'achat d'un écran télécommandé pour la même classe ainsi que pour les diverses réparations (casiers de bureaux, quilles de séparation, serrures...) et pour sa réactivité à toute demande en particulier dans la mise en place des protocoles sanitaires.

L'équipe enseignante de Beaulieu remercie la mairie pour sa réactivité à toute demande de petits travaux et de mise en place des protocoles sanitaires.